

## Service en ligne de Consultation des DRoits

Phase 3 - Généralisation

Diaporama présenté lors des réunions régionales



## Sommaire



Contexte du projet

Présentation du service

Mise en place du service

Assistance

Statistiques



# Contexte du projet



Cadre législatif

A quel besoin répond CDR?

Les phases de déploiement



# Cadre législatif



- Circulaire Ministérielle du 21 septembre 2009 relative à la fiabilisation de l'acquisition des droits des assurés dans les établissements de santé.
  - > Cette circulaire prévoit, notamment, la mise en place dans les services d'accueil et d'admission des établissements de santé d'accès au service Internet de Consultation des DRoits en l'absence de la Carte Vitale du patient.

Circulaire N°DHOS/E3/2009/291 du 21/09/2009, http://www.circulaires.gouv.fr/pdf/2009/09/cir\_29597.pdf





#### L'objectif

S'assurer, en l'absence de la Carte Vitale, de la réalité des droits d'un patient

#### Le but

Permettre la fiabilisation de l'identification des assurés et de leurs droits et, in fine, améliorer la qualité de facturation

#### Les moyens

> Mettre à disposition des établissements un service Internet sécurisé par carte à puce de la famille CPx





Schéma de fonctionnement du service



Bases de données des régimes d'Assurance Maladie Obligatoire offrant le service





#### ■ 15 Régimes offrent le service : 97 % de la population

CNAMTS - Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés	CPRSNCF - Caisse de Prévoyance et de Retraite du personnel de la SNCF	
MSA - Mutualité Sociale Agricole	MNH - La Mutuelle de la Santé et du Social	
RSI - Régime Social des Indépendants	GAMEX – Groupement des Assureurs Maladie des Exploitants Agricole	
MGEN - Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale	<b>ENIM</b> – Etablissement Nationale des Invalides de la Marine / Sécurité Sociale des Marins	
MFPS - Mutualité Fonction Publique Services	MNT – Mutuelle Nationale de la fonction publique Territoriale	
CNMSS - Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale	MNAM - Mutuelle Nationale Aviation Marine	
LMDE - La Mutuelle Des Étudiants	MUT'EST - Mutuelle de l'Est	
La Mutuelle Générale		





Prochain régime à offrir le service

#### > CRPCEN:

Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaire





# Les phases de déploiement



- Le déploiement déjà réalisé :
  - > Phase 1 (lancement de septembre à novembre 2008)
  - Cible: 675 groupes d'établissements publics (entités juridiques) et ESPIC (ex PSPH) dans le périmètre de la facturation directe
  - > Phase 2 (lancement en avril 2009)
  - Cible: 134 établissements ex OQN dotés d'un Service d'Accueil des Urgences
    - ♦ Au 02/03/2011 ⇒ 100 Cliniques privées avec SAU, soit 74,6 %



# Les phases de déploiement



- Le déploiement restant à réaliser (phase 3)
  - > 834 groupes d'établissements publics (ex DG) (entités juridiques, représentant 1 886 établissements), hors champ de la facturation directe, y compris les activités PSY, SSR, USLD
  - > 1 268 établissements privés (ex OQN): Cliniques privées hors phase 2
  - > Ainsi que les établissements de la phase 1 et 2 non encore installés

<u>Exclusion</u>: Les Professionnels de Santé libéraux. Ils peuvent consulter leur compte PS sur ameli.fr (Régime Général) pour connaître les droits à l'assurance maladie de leur patient lorsque celui-ci ne présente pas la Carte Vitale, qui reste le support privilégié.

# Les phases de déploiement



#### Réunions de présentation aux établissements en région

Région	Nombre d'ES	Date	, Région	Nombre d'ES	Date
Ile de France Est	232	07/10/2010	PACAC	326	25/11/2010
Ile de France ouest	364	14/10/2010	Auvergne	181	30/11/2010
Pays de la Loire	262	21/10/2010	, Bourgogne – Franche Comté	194	09 et 10/12/210
Bretagne	236	22/10/2010	, Alsace - Lorraine	284	14/12/2010
Normandie - Picardie	263	04 et 05/11/2010 ,	, Rhône Alpes	260	17/12/2010
Nord - Pas de Calais	257	09/11/2010	, Champagne - Ardenne	102	18/01/2011
Aquitaine	317	15 et 17/11/2010 ,	Centre	139	28/01/2011
Midi Pyrénées	197	16/11/2010	, Poitou-Charentes & Limousin	199	3 et 4/02/2011
Languedoc Roussillon	202	23/11/2010			





Contexte du projet

Présentation du service

■ Mise en place du service

Assistance

Statistiques



## Présentation du service



- Informations fournies par le service
- Cas d'utilisation
- Evolutions prévues
- Fonctionnement du service



## Les informations fournies



#### Identification

- > Le prénom et le nom du patient et de l'ouvrant droit (si utile)
- > Le numéro de sécurité sociale du patient et de l'ouvrant droit (si utile)
- Les codes « Caisse Centre Régime » de l'organisme gestionnaire

#### Taux de prise en charge

- > Les droits de base avec la période de validité
- > Les droits CMU Complémentaire avec la période de validité
- > L'Exonération du Ticket Modérateur avec la période de validité

#### L'information Médecin Traitant



## Cas d'utilisation



- Accéder aux droits de l'assuré
  - > S'il ne peut pas présenter sa carte Vitale
    - \* Oubli, perte ou vol
    - \* Admission dans un service d'urgence
  - > S'il ne possède pas de carte Vitale
    - \* Bénéficiaire de l'AME (Aide Médicale d'État)
    - \* Titulaire d'un numéro provisoire de sécurité sociale
  - > Si la prise en charge et/ou la facturation s'effectue de manière désynchronisée (l'assuré n'est pas présent lors de la facturation)
  - Pour certains cas de rejet d'une facture de la part d'un organisme d'AMO
- Accéder à l'information de déclaration du Médecin

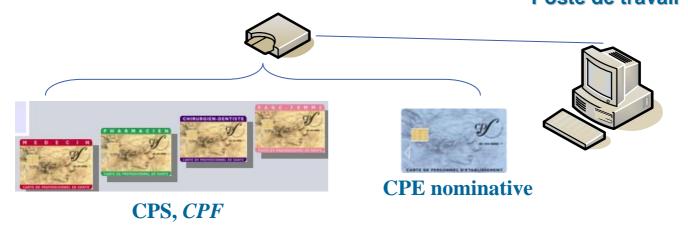
**Traitant** 



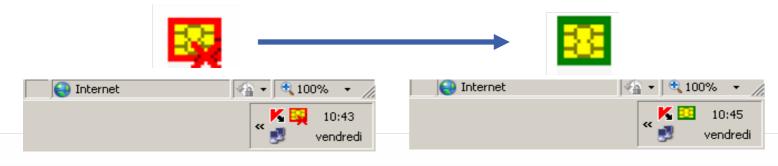
## Fonctionnement du service



■ Introduire la carte CPE nominative, CPS, CPF, dans le lecteur dédié



Attendre que l'icône « carte à puce » en bas à droite de l'écran passe au vert





## Fonctionnement du service



- Se connecter à l'adresse <u>https://portail.sesam-vitale.fr</u> ou cliquer sur le raccourci de bureau installé sur le poste de travail
- Le service CDR présente le certificat de votre carte CPx (selon le paramétrage du navigateur). Cliquer sur OK et entrer le code porteur de votre carte, puis cliquer sur valider







## Fonctionnement du service



Affichage de la page d'accueil présentant les différents

régimes offrant le service



Cliquer sur le logo du régime pour accéder aux informations de

l'assuré



# Les évolutions prévues



- Ergonomie unifiée des applications de tous les régimes,
- Prise en compte de certaines données souhaitées par les établissements utilisateurs (ex: adresse,...),
- Recherche d'un assuré inter régimes : il n'est pas nécessaire de choisir le régime de l'assuré pour connaître ses droits.





Contexte du projet

Présentation du service

Mise en place du service

Assistance

Statistiques



# Mise en place du service



Préparation interne à l'établissement

Les pré requis

Les « outils »mis à disposition

Installation du service



## Préparation interne de l'établissement



- Désigner un interlocuteur fonctionnel CDR pour l'établissement
  - > Il définit les besoins, les services et les postes sur lesquels il compte déployer CDR. Il sensibilise les utilisateurs à l'aide du kit de communication CDR

http://www.sesam-vitale.fr/etablissements/index.asp

- Désigner un référent CDR pour l'établissement
  - > De profil plutôt technique, il est l'interlocuteur unique de l'établissement auprès de l'assistance



## Préparation interne de l'établissement



#### Le rôle du référent CDR

- > Il vérifie si son environnement technique répond aux pré requis (cf. documents techniques téléchargés avec le package)
- > Il vérifie si les futurs utilisateurs possèdent une carte de la famille CPx éligible au service (cf. pré-requis cartes et lecteurs)
- > Il prépare un poste de test pour chaque fonction (facturation, accueil, urgences..), et installe le package CDR

# Mise en place du service



Préparation interne à l'établissement

Les pré requis

Les « outils »mis à disposition

Installation du service



## Pré-requis : cartes de la famille CPX



- Disposer de cartes de la famille CPx pour un accès sécurisé : CPE nominative / CPS / CPF
  - > Informations sur les cartes, la procédure de commande

http://esante.gouv.fr/contenu/lescartes-en-etablissement-de-sante

Délai moyen d'obtention\* : 2 à 3 semaines (si l'établissement possède déjà une CDE)

\* délai entre la date d'arrivée du dossier à l'ASIP et la date de création de la carte

> Coût: 17,50 € HT / an Validité: 3 ans





# Pré-requis: lecteurs



- Avoir un lecteur de cartes (CPx) :
  - > Soit un lecteur mono-fente, de type PC/SC
- un second lecteur PC/SC peut alors être installé sur un même poste si nécessité de lire aussi la carte Vitale
  - > Soit un lecteur bi-fentes (homologué SESAM-Vitale\*)
    - \*Informations sur le site du GIE SESAM-Vitale <a href="http://www.sesam-vitale.fr/ps/user/equipement\_sommaire.asp">http://www.sesam-vitale.fr/ps/user/equipement\_sommaire.asp</a>



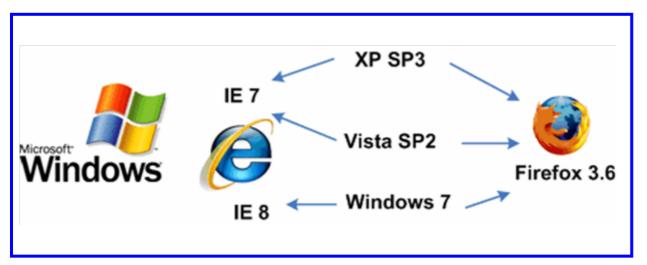
Il existe sur le marché des produits appelés « Consulteur », pouvant être reliés à un port USB ; ils lisent la carte Vitale, avec ou sans présence d'une carte CPS. Ce type de lecteur n'utilise pas un protocole compatible avec CDR

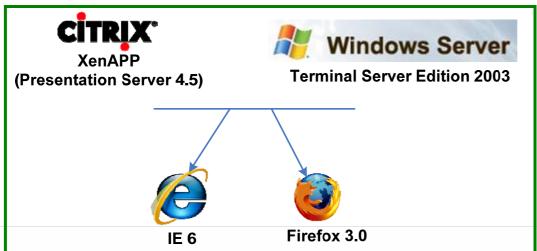


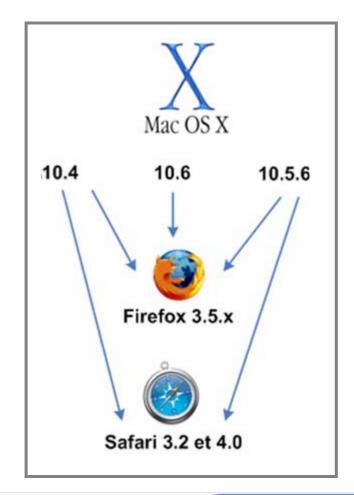
# Pré-requis: configuration du poste informatique



Systèmes d'exploitation supportés au 01/03/2011 :









# Pré-requis : postes équipés des API de Lecture Vitale



- Progiciels de lecture de la carte Vitale : compatibilité avec CDR si version API Lecture Vitale égale ou supérieure à 5.02
- Pour information : la version 6.02 des API de Lecture Vitale est disponible depuis le 15/06/2010
- Le <u>CNDA</u> propose aux éditeurs Établissements de vérifier la compatibilité de leurs progiciels avec le service CDR (tests avec l'API Cryptographique de l'ASIP santé)



# Les outils mis à disposition



■ Sur le site du GIE SESAM-VITALE <u>www.sesam-vitale.fr</u> → Prestataires de Soins

Le kit de communication en accès libre <a href="http://www.sesam-vitale.fr/etablissements/index.asp">http://www.sesam-vitale.fr/etablissements/index.asp</a>

Le package d'installation en accès sécurisé <a href="http://www.sesam-vitale.fr/etablissements/conditions\_tele.asp">http://www.sesam-vitale.fr/etablissements/conditions\_tele.asp</a>

→ Utilisez l'identifiant et mot de passe qui vous ont été fournis





# Outils mis à disposition



 La page Etablissements sur le site Web du GIE SESAM-Vitale

http://www.sesamvitale.fr/etablissements/index.asp







Se connecter à <a href="http://www.sesam-vitale.fr/etablissements/conditions\_tele.asp">http://www.sesam-vitale.fr/etablissements/conditions\_tele.asp</a>



Téléchargement du package CDR

#### Téléchargement du package CDR

#### Contrat de Licence

Le GIP-CPS vous concède en vertu du présent contrat une licence du logiciel identifié ci-après, à l'unique condition que vous acceptiez l'ensemble des dispositions contenues dans le présent contrat de licence de code objet et dans les dispositions additionnelles (collectivement, le « contrat »). Veuillez lire attentivement le présent contrat. En téléchargeant ou en installant ce logiciel, vous acceptez les conditions du contrat. VEUILLEZ INDIQUER VOTRE ACCEPTATION EN COCHANT LA CASE « ACCEPTER » AU BAS DU CONTRAT.

DÉCINITIONS

Accepter les conditions du contrat de licence





■ Saisir l'identifiant et le mot de passe, puis se connecter.







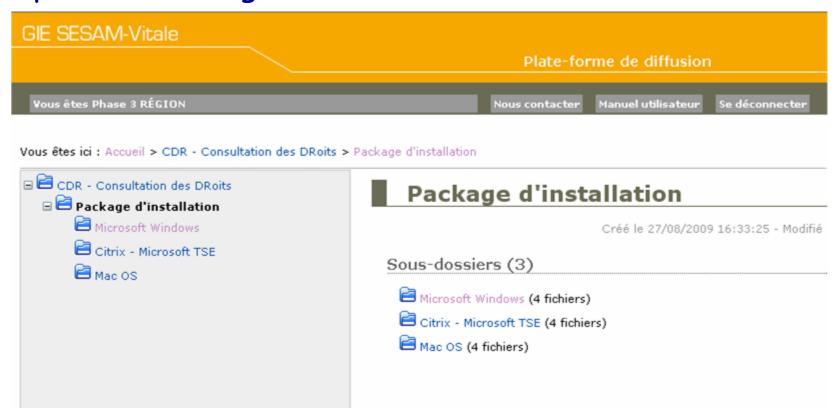
Cliquer sur CDR - Consultation des DRoits

GIE SESAM-Vitale			
	Plate-forme de diffusion		
Vous êtes Phase 3 RÉGION	Nous contacter Manuel utilisateur Se déconnecter		
Vous êtes ici : Accueil			
⊕ CDR - Consultation des DRoits	Bienvenue		
	Bienvenue sur la plate-forme de diffusion du GIE SESAM-Vitale, qui met à votre di Pour tout renseignement, question ou problème, veuillez envoyer un message à di		
	Actualités		





Cliquer sur Package d'installation



 Puis choisir le sous-dossier correspondant à votre système d'exploitation





■ Télécharger <u>tous</u> les composants se trouvant dans le répertoire

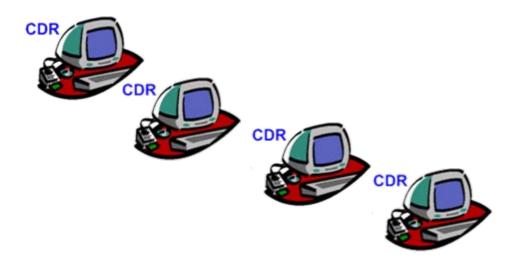
Par exemple, pour Windows:



 Veiller à prendre connaissance des documents d'information technique avant de démarrer l'installation



- Installer le service sur un poste de test
  - > Le poste de test fonctionne correctement
    - \* Le déploiement de CDR peut s'effectuer dans l'établissement



- > Le poste de test ne fonctionne pas correctement
  - Le référent CDR contacte l'assistance 
    □ 0 811 709 710





Contexte du projet

Présentation du service

Mise en place du service

Assistance

Statistiques



## Assistance: contact



0 811 709 710

du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures

prix d'un appel local

support-technique-ps@cnamts.fr

Fax: 04 70 44 09 83



# Assistance: la prise en charge



#### ■ Hotline commune à tous les régimes :

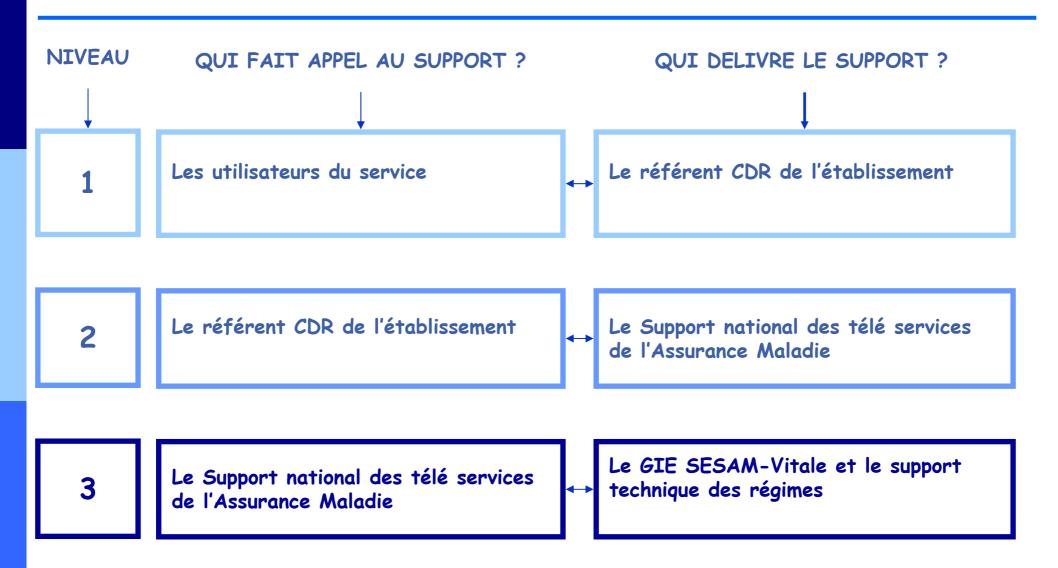
(Plate-forme des télé-services de l'Assurance Maladie)

- > Elle <u>assure la résolution</u> de toutes les questions techniques : installation, dysfonctionnement, indisponibilité
- > Elle fournit une aide à l'utilisation du service
- Elle enregistre toutes les questions relatives aux incohérences de données affichées par les applicatifs des régimes
  - \* Elle n'en assure pas la résolution mais les transfère à l'organisme gestionnaire du dossier de l'assuré



## Assistance: schéma d'escalade







# Assistance: préconisation



- Pour des problèmes de déphasage de droits constatés entre CDR et un autre média (1), ne pas contacter l'organisme gestionnaire, mais l'assistance
  - > Fournir des copies écrans (2), pour permettre une expertise du dossier et enrichir la base de connaissance
    - \* (1) Médias : Carte Vitale, attestation papier.
    - \* (2) Copies écrans : elles doivent être réalisées à l'instant où le problème est identifié, la situation de la personne pouvant évoluer par la suite.
- Pour les problèmes techniques, ne pas contacter les organismes, mais l'assistance

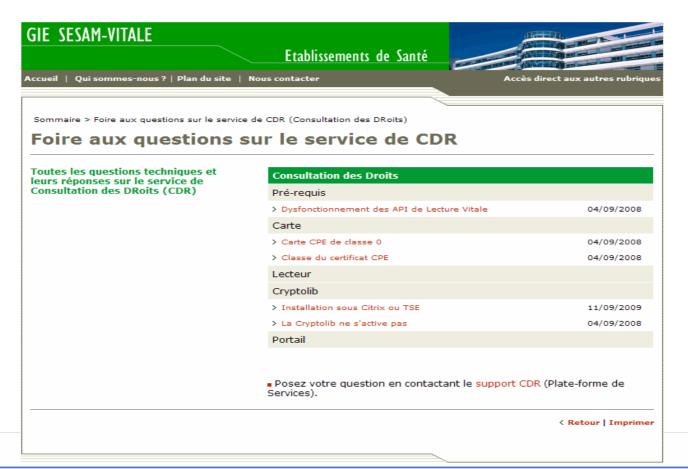


# Assistance: la FAQ



 Une FAQ est disponible sur la page Etablissements du site Internet du GIE SESAM-VITALE

http://www.sesam-vitale.fr/etablissements/cdr\_faq.asp







Contexte du projet

Présentation du service

■ Mise en place du service

Assistance

Statistiques



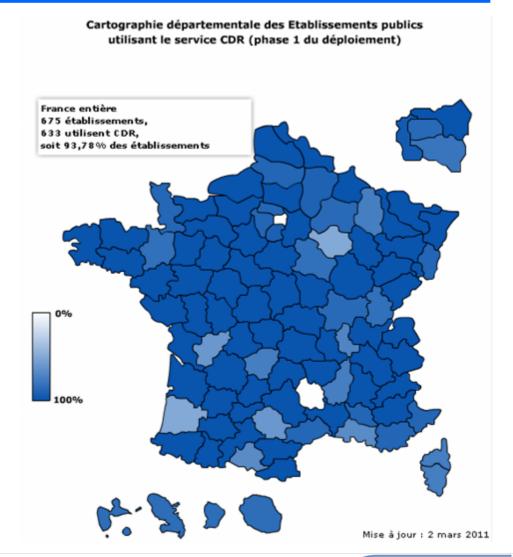
# Statistiques: en accès libre



 Sur le site Internet du GIE SESAM-Vitale

http://www.sesamvitale.fr/etablissements/index.asp

Des cartes présentent chaque mois, pour chaque phase, la situation du déploiement par département.





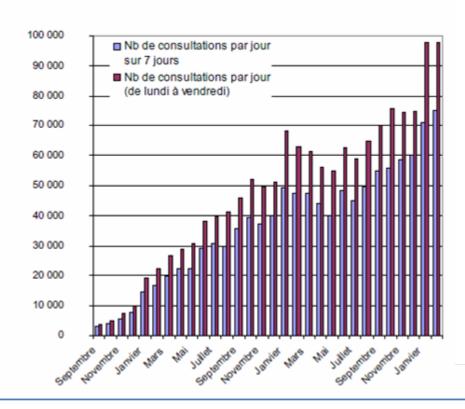
## Statistiques d'utilisation du service

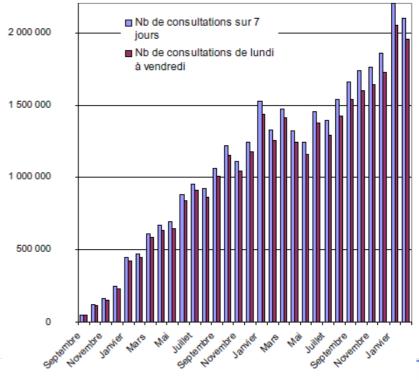


- L'utilisation du service (à fin février 2011, tous régimes confondus)
  - > Près de 100 000 interrogations en moyenne par jour ouvré,
  - > Près de 2 000 000 interrogations en moyenne par mois

Evolution du nombre moyen de consultations par jour

Evolution du nb de consultations effectuées cumulées par mois









## Fin

